

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 13 Octobre 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Jean-Luc POINTEAU et Mme Marie-Hélène GUILLAUME.

OBJET :	Tarif de busage des fossés – Année 2017.
----------------	---

N° 2016 / 10 / 08

La Commune de Blain a souhaité réglementer les aménagements de passage donnant accès aux habitations et aux parcelles agricoles sur les routes communales. La pose des buses est en priorité assurée par le service voirie de la Commune. Hormis pour un premier accès à une habitation ou à une parcelle agricole, cette opération sera facturée. Toutefois, si le demandeur était en capacité de réaliser ces travaux, l'exécution de ceux-ci se fera impérativement sous le contrôle et la validation du Service Voirie de la Commune.

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de l'urbanisme,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture - Travaux du 7 Septembre 2016.

VU la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

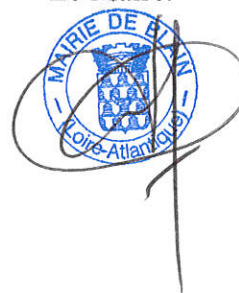
.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le tarif de busage et travaux complémentaires comme suit et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2017 :

NOM DU TARIF	Tarifs 2017
Tarif de busage des fossés	
<u>Base de facturation :</u>	
- <u>Diamètre de la buse 300 mm</u>	
• Passage de 6 mètres	300,00 €
• Passage de 9 mètres	450,00 €
• Coût du mètre linéaire complémentaire	60,00 €
- <u>Diamètre de la buse 400 mm</u>	
• Passage de 6 mètres	370,00 €
• Passage de 9 mètres	555,00 €
• Coût du mètre linéaire complémentaire	70,00 €
- <u>Diamètre de la buse 500 mm</u>	
• Passage de 6 mètres	480,00 €
• Passage de 9 mètres	720,00 €
• Coût du mètre linéaire complémentaire	85,00 €
<u>Tarifs complémentaires :</u>	
• Excavation et/ou retrait d'ancien busage (le ml)	20,00 €
• Regard à grille 600 x 600 mm (l'unité)	165,00 €
• Raccordement d'un réseau pluvial existant (regard 400 x 400 mm préfabriqué) (l'unité)	54,00 €
• Tête de sécurité NF en béton préfabriqué (l'unité)	sur devis

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 24 Octobre 2016,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161020-CM-2016-10-08-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2016
Date de réception préfecture : 24/10/2016